

Règlement particulier

6^{ème} Tournoi National du CSM20 les 28 Février et 1^{er} Mars

Ce Règlement Particulier complète le Règlement Général des Compétitions.

Art 1 : Le tournoi est autorisé sous le numéro (*en cours*)

Art 2 : Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBad, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.

Art 3 : Tout participant doit être en règle avec la FFBad et doit être en possession de sa licence compétition

Art 4 : Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux

Art 5 : La compétition est ouverte aux joueurs franciliens et d'autres ligues évoluant dans la catégorie cadet/junior/senior/vétérant dans les séries B4/C1/C2 – C3/C4/D1 – D2/D3/D4

Art 6 : Pour chacune des séries les tableaux proposés seront :

- Simple Homme
- Simple Dame
- Double Hommes
- Double Dames
- Double Mixte

Tous les tableaux se joueront en poule dans la mesure du possible.

Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de 4 inscrits.

Art 7 : Les joueurs classés dans diverses séries pourront jouer dans les tableaux correspondant à leur classement.

Art 8 : La date limite d'inscription est fixée au 1^{er} février 2015, cachet de la poste faisant foi. En cas de surnombre, le classement des joueurs sera le critère de sélection prioritaire. Le tirage au sort aura lieu le samedi 14 Février 2015.

Art 9 : Le montant des droits d'inscription est de 12 € pour un tableau et de 18 € pour 2 tableaux. Après la date limite d'inscription, aucun remboursement ne sera effectué, sauf si celui-ci est d'ordre médical (Document Original).

Art 10 : Pour être prise en compte, toute inscription doit parvenir à l'adresse ci-dessous accompagnée du règlement par chèque à l'ordre du CSM20 :

Melle STEWART Caroline
18 rue Jules David
93260 Les Lilas

Aucune inscription ne sera acceptée par mail ni par téléphone.

Art 11 : Le volant officiel de la compétition est le Yonex Aerosensa 30. Il sera en vente sur les lieux de la compétition. Il doit être utilisé par les compétiteurs en cas de désaccord entre eux. Les volants sont à la charge des joueurs à partage égal entre les 2 joueurs excepté pour les finales. Les volants sont fournis par le comité d'organisation pour les finales.

Art 12 : Les matchs seront auto arbitrés jusqu'aux finales ou éventuellement un arbitre (où faisant office) sera proposé par le comité d'organisation au juge arbitre. Cependant tout joueur pourra faire appel au juge-arbitre M. CHICHENKO Alexandre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible un arbitre (ou faisant office).

Art 13 : Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, le juge arbitre, les arbitres (ou faisant office), les coaches (aux arrêts prévus).

Art 14 : Le temps minimum de repos entre 2 matchs sera de 20 minutes.

Art 15 : Les joueurs disposent de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match.

Art 16 : Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l'infrastructure sera compté faute sauf au service où le joueur pourra servir une nouvelle fois.

Art 17 : Le partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir, par écrit, l'organisateur de son choix d'un nouveau partenaire, ou de sa non-participation avant le début de la compétition sinon le caractère volontaire du forfait sera retenu par le juge arbitre. Le compétiteur est seul responsable de ses inscriptions et ne pourra se retourner, en cas d'erreur d'inscription, sur une tierce personne.

Art 18 : Le comité d'organisation pourra accepter, en cas de remplacement, une participation à trois tableaux et ce pour le bon déroulement du tournoi.

Art 19 : Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

Le comité organisateur remercie par avance tous les participant(e)s qui, en observant ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite de ce 6^{ème} tournoi pour la satisfaction de tous.